



Le Permis de Former

ou Donner envie... donner confiance...
donner l'exemple !

Accueillir et intégrer un stagiaire, un apprenti ou un nouveau salarié dans l'entreprise, ne s'improvise pas. Un tuteur est nécessaire pour transmettre les savoir-faire et les valeurs de l'entreprise ou accompagner une nouvelle prise de fonction. C'est une condition essentielle afin d'intégrer durablement une nouvelle personne.

Les partenaires sociaux du secteur de l'hôtellerie et de la restauration ont par ailleurs rendu obligatoire depuis 2010 la désignation d'un tuteur dans le cadre des contrats de professionnalisation et des périodes de professionnalisation quand celles-ci débouchent sur une certification.

Le public concerné

Les tuteurs et maîtres d'apprentissage en entreprise

Les prérequis

Forte volonté de s'engager et de défendre les couleurs de l'entreprise

La durée

2 jours soit 14 heures de formation par collaborateur

Les supports pédagogiques

➤ Fiches pédagogiques



Le clin d'œil de l'agitateur

Nous vous invitons à compléter cette formation par les modules

- > Un accueil synonyme d'excellence
- > Communiquer en Scène
- > Communiquer sous "Haute Tension"

...